# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois mars deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/02/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Charles SAMSON, Hervé VALADAS, Claudine FEVRIER, Bernard DUMONT, Christian GERARD, Liliane SIMONNET, Françoise VOISIN, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE.

ABSENTS EXCUSES: Béatrice DUFOUR, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Bernard MENUDIER, Paul POUSSIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

#### 2008 - 045 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la délibération 2007-090 du 18 décembre 2007 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose qu'un adjoint technique territorial de première classe peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe au titre de l'année 2008.

Il convient alors de modifier le tableau des effectifs pour transformer un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe à temps complet.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 04 mars 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture Le : Publié ou notifié Le Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

### Accusé réception préfecture

### Accusé de réception

Objet de l'acte:

Modification tableau des effectifs

Date de création de l'acte:

12/03/2008

Date de réception de l'accusé de réception:

12/03/2008

Numéro de l'acte:

2008-045

Identifiant unique de l'acte:

087-248719361-20080303-2008-045-DE

Date de décision:

03/03/2008

Acte transmis par:

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte:

Délibération

Matière de l'acte:

Fonction publique

Dernière date de modification de la classification en

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

sous-matière de la préfecture:

31/12/2010